

L'an deux mil dix-huit, le quatre octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Yves AVIGNON, Maire,

Présents : Nathalie MONCEAU, Karine LEBATTEUX, Katia HARDOUIN, Ulysse GRUDÉ, Cécile JANVIER (arrivée à 20h43), Gladys TORTAY, Stéphanie SIMON, Caroline BATTEUX-LEVEAU, Nadège TERREAU, Pascal MAZÉ, Arnaud GOYÉ, Sandra BERGER, Sylvie METEYER, Marc GABAY, Christophe VAUMORON, Jean TARDIF, Stéphane FOURNIER.

Absents excusés : Ludovic LEGENDRE (pouvoir à Gladys TORTAY), Mickaël BEURY (pouvoir à Karine LEBATTEUX), Nicolas ALLAIN (pouvoir à Ulysse GRUDÉ), Jean-Luc CHAMBRIER (pouvoir à Pascal MAZÉ), Jean-Luc HUVELINE (pouvoir à Christophe VAUMORON).

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Stéphanie SIMON

Était également présent : Isabelle DURAND, Directrice Générale des Services.

Rappel

Pouvoirs :

Le vote se fait à main levée.

L'élu détenant 1 pouvoir ► lèvera 2 mains si le pouvoir et son choix de vote sont identiques
► lèvera 1 main en précisant oralement pour qui est la « voix » concernée en fonction du choix (« pour », « contre » ou « abstention »)
► lèvera à nouveau la main en précisant oralement pour qui est la 2^{ème} « voix » concernée et en fonction du choix (« pour », « contre » ou « abstention »)

Secrétaire de séance :

A la fin de chaque séance du conseil municipal, le secrétaire de séance validera les votes avec la DGS.

Ordre du jour indiqué dans la convocation en date du 26/09/2018

1. Finances
 - a. Marché de travaux d'aménagement Route de Voivres, tranche 2 : attribution des lots.
 - b. Décision modificative n°2/2018 du budget de la commune
 - c. Versement d'une subvention exceptionnelle à une association pour acquisition de matériel
 - d. Approbation du compte-rendu financier 2017 réalisé par la SECOS relatif à la gestion du centre bourg
2. Urbanisme :
 - a. Convention avec le FDGDON pour la lutte contre les frelons asiatiques
 - b. présentation des déclarations d'intention d'aliéner au titre de la délégation du conseil au Maire
3. Recensement de la population en 2019 : recrutement d'agents recenseurs
4. Accueil d'une stagiaire en mairie dans le cadre d'une licence Professionnelle « Métiers des administrations et Collectivités territoriales »
5. Communauté de communes du Val de Sarthe :
 - a. Procès-verbal de transfert de biens du service assainissement
 - b. Dossiers en cours
6. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 06 septembre 2018
7. Divers

1. Finances

a. Marché de travaux d'aménagement Route de Voivres, tranche 2 : attribution des lots.

Délibération 2018/10/01 :

Par délibération en date du 24/05/2018, le conseil municipal a autorisé la procédure de consultation des entreprises pour l'aménagement routier sécuritaire de la route de Voivres, 2eme tranche du rond du café de la gare jusqu'à la place de la mairie.

La commune a lancé une consultation sous la forme d'un marché de travaux à procédure adaptée au mois de juillet avec une remise des offres à la date du 31 août. Il a été procédé à une ouverture des plis le 3 septembre.

Définition des travaux-Décomposition des lots

Lot N°1 Assainissement des eaux pluviales – compétence de la communauté de Communes du Val de Sarthe

Lot N°2 Terrassement, voirie, signalisation

Lot N°3 Eclairage publics

Sur 3 lots, 2 lots déclarés fructueux : lot 2-3 avec une modification de l'enveloppe budgétaire. L'estimation de février était de 400 000 € TTC. Entre l'inscription des crédits et le lancement de l'appel d'offres, des ajustements techniques et des choix esthétiques ont été apportés au projet. Après analyse des offres, il est décidé de retenir l'option « caniveau en chaînette de pavé » pour 10 320€ TTC pour le lot N°2 (VRD).

Par ailleurs, il est décidé de ne pas retenir l'éclairage de l'église pour 20 886 € TTC pour le lot N°3 (Eclairage public).

Il a été décidé de lancer une seconde mise en concurrence afin de retenir tous les lots en même temps lors de la seconde procédure. Pour ce faire, la commune va demander à toutes les entreprises qui ont déposé une offre relative aux 2 lots déclarés fructueux de prolonger le délai de validité de leur offre jusqu'au 31/12/2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour autorise le Maire :

- **A déclarer le lot 1 infructueux et à lancer la seconde procédure de consultation des entreprises pour ce lot et signer toutes les pièces afférentes à cette consultation.**

b. Décision modificative n°2/2018 du budget de la commune

Délibération 2018/10/02 :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif voté le 22/02/2018,

M. le Maire donne la parole à Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances.

Afin de procéder à des écritures de régularisation, et de réajustement de certains comptes, il est proposé une décision modificative comme suit, validée par la commission finances en date du 18/09/2018

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 22 voix pour, adopte la décision modificative n°2/2018 du budget de la commune, dont le détail est présenté ci-dessous.

Section de fonctionnement - Dépenses				
Gestionnaire	Intitulé	article	montant	Explications
Services généraux	rémunération stagiaire	6218	790,00	35h/sem à 3,75€ pendant 6 semaines sur 2018 - 787,50€
associations	fournitures de petit équipement	60632	-790,00	équilibre budgétaire solde de 9900€ au 25/09/2018
Services généraux	taxes et impôts sur les véhicules	6355	400,00	carte grise véhicule services techniques pour remplacement partner
Services généraux	rémunération personnel non titulaire	6413	24 000,00	prévision pour remplacement personnel communal
Services généraux	autres charges exceptionnelles	6718	-24 400,00	équilibre budgétaire

Section d'investissement - Dépenses				
Gestionnaire	Intitulé	article	montant	Explications
Travaux	travaux de voirie	2151	50 000,00	réajustement enveloppe budgétaire trx rue de Voivres tr. 2
Travaux	aménagement de terrains	2128	790,00	clôture paysage Julien Legault cde supplémentaire passée sans BC pour 787,20€ (+16 ml)
Travaux	travaux bâtiments scolaires	21312	-25 000,00	équilibre budgétaire - toiture préau école élémentaire
urbanisme	terrains nus	2111	-20 790,00	équilibre budgétaire- terrain nus dispo restant après DM de 29 210€
Travaux	matériels de transport	2182	15 000,00	véhicule services techniques - remplacement partner
Associations	autres immobilisations corporelles	2188	-20 000,00	équilibre budgétaire - achat gros matériels dmde des associations

c. Versement d'une subvention exceptionnelle à une association pour acquisition de matériel

Délibération 2018/10/03 :

M. le maire donne la parole à Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances,

La commission finances du 26 juin 2018 a validé de prendre en charge le montant de l'achat d'un robot pour le club de ping pong et de reverser la somme à l'association qui avait déjà fait l'achat. Cette écriture a été inscrite en décision modificative n°1/2018 du budget de la commune votée le 12/07/2018.

Il reste à prendre une délibération pour verser la somme correspondante soit 1 272.00 € à l'association Spay Club Pongiste.

Jean TARDIF et Caroline BATTEUX-LEVEAU sortent de la salle pendant le vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix, décide de verser la somme de 1 272.00 € sous forme de subvention exceptionnelle pour l'achat d'un robot à l'association Spay Club Pongiste.

Cette somme est inscrite au compte 65748 du budget primitif de la commune.

d. Approbation du compte-rendu financier 2017 réalisé par la SECOS relatif à la gestion du centre bourg

Délibération 2018/10/04 :

M. le Maire présente à l'Assemblée délibérante, le compte-rendu financier annuel de l'année 2017 de l'opération d'aménagement du centre de bourg de la commune, conformément à la convention de concession signée le 17/12/1999 avec la SECOS.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 18/09/2018,

Ce compte rendu, réalisé par la SECOS, fait ressortir les éléments suivants :

- Les 3 locaux commerciaux restants (8 à Huit, Un p'tit bout de fleur et le Salon de toilettage) ont une valeur nette comptable (subvention déduite) arrêtée au 31/12/2017 à 86 672.00€,

- Le capital restant dû du prêt DEXIA au 31/12/2017 dont la commune est garante à hauteur de 100% s'élève à 177 723.00€

- Le solde de trésorerie et de compte de tiers est positif de 238 400.00€

- L'engagement de la commune de Spay est créditeur de 114 427.00€

A noter que la convention de la commune avec la Secos prendra fin le 17/12/2022 (date de la fin du prêt).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 22 voix pour, approuve le compte rendu financier au 31 décembre 2017 de l'opération SPAY CENTRE BOURG réalisé par la SECOS dont le détail est présenté ci-dessus.

2. Urbanisme :

a. Convention avec le FDGDON pour la lutte contre les frelons asiatiques

Délibération 2018/10/05 :

M. le Maire présente à l'Assemblée,

Depuis le 1er janvier 2018, le SDIS n'intervient plus pour détruire les nids de frelons asiatiques sauf en cas de danger avéré. La FDGDON 72 propose aux communes une convention de partenariat pour la destruction des nids.

La convention entre la collectivité et la FDGDON stipule que :

- Une prise en charge financière des destructions partagée entre la commune et le particulier sur la base de 50% - 50% (ou autre pourcentage)
- La nomination d'un référent local (agent, élu, bénévole) qui sera formé à la reconnaissance de l'espèce. Il assurera également le lien avec la FDGDON
- L'organisation de l'enlèvement des nids par le biais du prestataire sélectionné dans le cadre de la PAC (Plan d'Action Collectif des collectivités au titre de la santé publique)
- La gestion administrative et comptable par la FDGDON 72

La FDGDON conventionne avec des prestataires qui doivent répondre à un cahier des charges prédéfinis en fonction de la réglementation

La commission urbanisme, en séance du 20/06/2018, propose de signer une convention sur la base de 50% pour la commune – 50% pour le particulier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 17 voix pour et 5 abstentions (Nathalie MONCEAU qui ne souhaite pas de participation communale) (Stéphane FOURNIER, Christophe VAUMORON, Jean-Luc HUVELINE, Marc GABAY qui souhaitent une prise en charge totale de la commune) décide de signer une convention sur la base de 50% pour la commune – 50% pour le particulier, avec le FDGDON.

M. le Maire propose de revoir ce sujet dans un an en conseil municipal.

Un article sur la prévention sera inséré sans le bulletin communal.

b. présentation des déclarations d'intention d'aliéner au titre de la délégation du conseil au Maire à compter du 05/07/2018

N° DIA	Adresse du terrain	Références cadastrales	Superficie	Exercé	
				Oui	non
18Z0034	14 impasse Alfred Rocher	AB 176	397 m ²		X

Arrivée de Cécile JANVIER à 20H43

3. Recensement de la population en 2019 : recrutement d'agents recenseurs

La dotation forfaitaire n'a toujours pas été communiquée par l'INSEE,

La journée de formation de l'INSEE pour le coordonnateur est fixée le 13 novembre 2018,

En l'absence d'éléments, il est proposé d'attendre le conseil de novembre pour déterminer le nombre des agents recenseurs et leur rémunération.

4. Accueil d'une stagiaire en mairie dans le cadre d'une licence Professionnelle « Métiers des administrations et Collectivités territoriales »

Délibération 2018/10/06 :

La mairie accueille Sophie PARIS en stage à la mairie dans le cadre d'une licence professionnelle « Métiers des administrations et collectivités territoriales ».

La période de stage se déroule du 24 septembre 2018 au 28 juin 2019, à raison de 525 heures de présence en mairie.

Sophie PARIS aura comme tutrice de stage Stéphanie MERCIER qui assurera un accompagnement sur le sujet de stage relatif à la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Il est proposé de verser une gratification de stage d'un montant de 1 968.75 € (conformément au plafond horaire de la sécurité sociale) soit un versement mensuel de 196.88 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour décide de verser une gratification d'un montant de 1 968.75 € soit 196.88 € mensuel du 24/09/2018 au 28 juin 2019 à Sophie PARIS. Cette dépense est prévue au compte 6218.

5. Communauté de communes du Val de Sarthe :

a. Procès-verbal de transfert de biens du service assainissement

Délibération 2018/10/07 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 décembre 2017 modifiant les statuts de la Communauté de communes du Val de Sarthe et étendant les compétences en y incluant notamment les compétences Eau et Assainissement,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 modifiant les statuts de la Communauté de communes du Val de Sarthe à compter du 1er janvier 2018,

Vu le transfert de la compétence Assainissement à la Communauté de communes du Val de Sarthe au 1er janvier 2018,

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit de plein droit la mise à disposition, sans transfert de propriété, des biens meubles et immeubles nécessaires, à l'exercice de la compétence assainissement

Considérant qu'il convient de constater contradictoirement la mise à disposition des biens meubles et immeubles, en matière d'assainissement, de la commune de Spay à la communauté de communes du Val de Sarthe, en précisant leur consistance, leur situation juridique, leur état général, ainsi que le rôle et la responsabilité de chacune des parties ;

Les principes et effets de la mise à disposition sont donc consignés dans une convention qui est à signer entre la commune et la communauté de communes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour, mandate M. le Maire pour signer cette convention.

b. Dossiers en cours

Les élus référents de commission exposent les dossiers en cours.

6. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 06 septembre 2018

Le procès-verbal du conseil municipal du 06 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

7. Divers

- Rapport d'activités du SIDERM année 2017

Délibération 2018/10/08 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est présenté à l'Assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et le rapport d'activités de l'année 2017 du syndicat mixte pour l'alimentation en eau potable de la région mancelle.

M. le Maire passe la parole à Stéphane FOURNIER, conseiller municipal, qui présente le rapport du SIDERM pour l'année 2017 dont :

- Le tarif de l'eau pour les abonnés n'a pas subi d'augmentation en 2018, il est de 1,306 euro/m 3 HT ;
- Le nombre d'abonnés sur la commune est de 1387 et 46481 sur le SIDERM ;
- Le linéaire du réseau de canalisation sur commune de Spay est de 45,8 km avec un volume d'eau consommé de 146797 m3 ;
- Travaux réalisés sur la commune en 2017
 1. Rue de Voivres renouvellement pour un coût de 86405 euros
 2. VC n°10 pour Wake Paradise extension
 3. Giratoire RD 51 Dévoisement
 4. Lotissement « Villa de Plaisance » rue des Colombes 22 lots
 5. ZAC de la Noé 16 lots

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix pour adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et le rapport d'activités de l'année 2017 du syndicat mixte pour l'alimentation en eau potable de la région mancelle.

- Distribution des sacs poubelles : 5 dates de distribution
 - Samedi 1^{er} décembre 2018 de 9h00 à 12h00
 - Mercredi 05 décembre 2018 de 9h00 à 12h00
 - Mercredi 12 décembre 2018 de 9h00 à 12h00
 - samedi 15 décembre 2018 de 9h00 à 12h00
 - vendredi 21 décembre 2018 de 17h00 à 19h00
- Formation des élus : date ou disponibilité à donner à la cdc : les élus auraient préférés une formation en début de mandat.
- 70^{ème} congrès départemental des Maires, adjoints et Présidents d'intercommunalité de la Sarthe le samedi 20 octobre 2018 à Sablé-sur-Sarthe
- 101^{ème} congrès des Maires et présidents d'intercommunalités de France du 19 au 22 novembre 2018 à PARIS.
- Salon des Maires de France du 20 au 22 novembre 2018 à PARIS, Porte de Versailles
- Le 15 octobre à 19h00 : tous les élus sont invités, en mairie, à une réunion d'information sur les projets éoliens sur les communes du Val de Sarthe dont Spay ; suivra le même jour à 20h00 la commission urbanisme.
- Organisation d'Halloween

Séance levée à 21h43.